

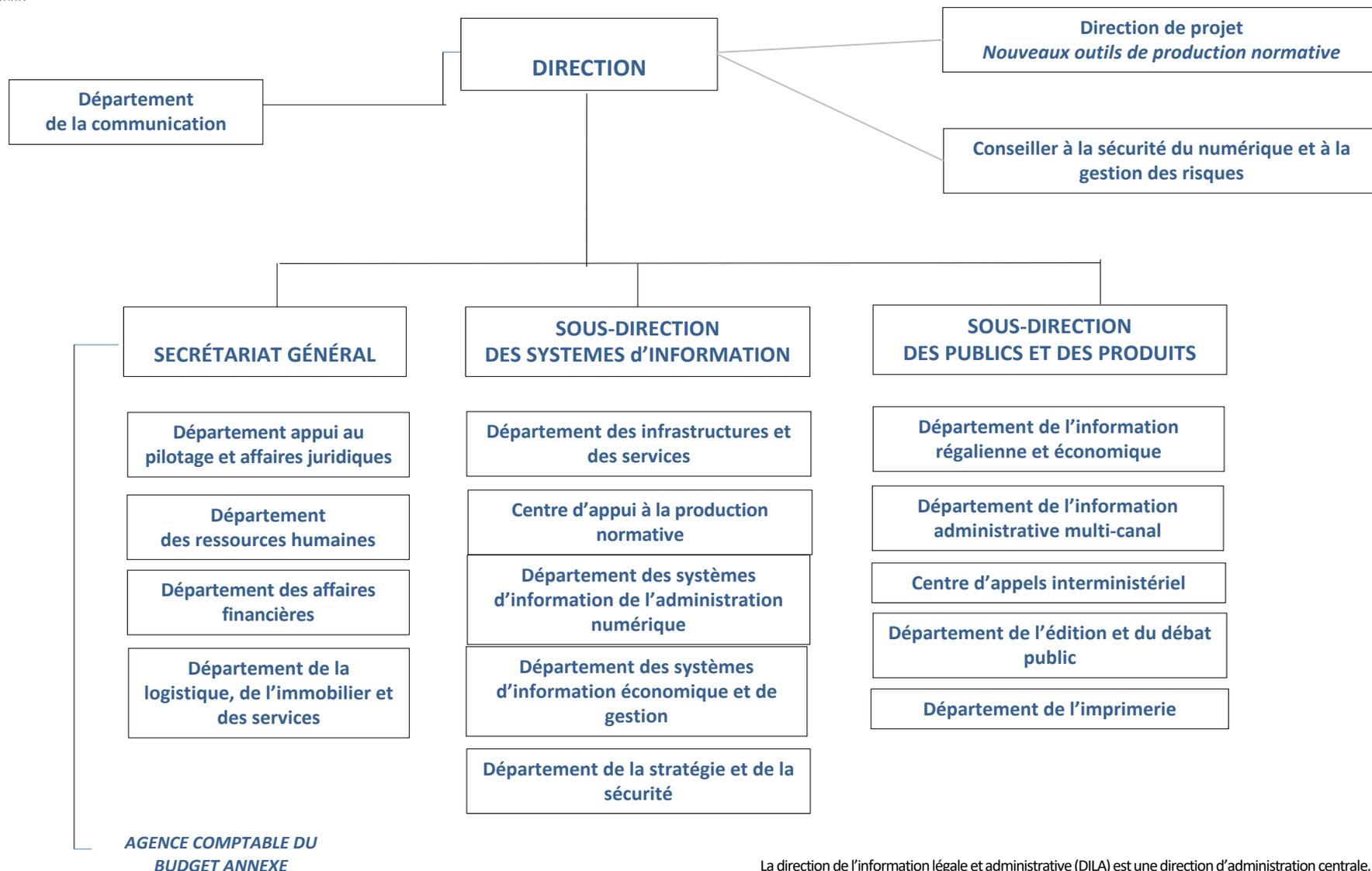


**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANIGRAMME DE LA DILA



La direction de l'information légale et administrative (DILA) est une direction d'administration centrale. À la suite de la parution du décret n° 2010-31 du 11 janvier 2010 et de l'arrêté du 13 avril 2012, l'organisation de la DILA s'établit selon l'organigramme suivant au 11 mai 2023.